



## **Signature d'un accord de commercialisation des bois en Auvergne Rhône-Alpes**

**Vendredi 15 décembre 2017, la Fédération Nationale du Bois (FNB), les Communes forestières (COFOR) et l'Office national des forêts (ONF) ont signé un accord pour la commercialisation des coupes résineuses de bois d'œuvre issues des forêts publiques en Auvergne Rhône-Alpes. Moderniser les modes de vente, structurer l'approvisionnement, valoriser toujours mieux la ressource : toute la filière s'engage pour apporter une véritable valeur ajoutée aux territoires.**

La demande des professionnels de la première transformation de la région Auvergne Rhône-Alpes portait notamment sur l'instauration de 30% de lots vendus sur pied à la mesure dans les ventes publiques, en complément des contrats, pour répondre « *à une meilleure adéquation entre prix d'achat et réalité en termes de volumes et de qualité des bois achetés* » indique Stéphane Eymard pour la FNB AURA. Et d'ajouter : « *nous avons aussi besoin de souplesse dans le cadencement des approvisionnements* ».

En parallèle, les Communes forestières (COFOR) cherchent des solutions pour répondre à la problématique de bois invendus : « *Il y a 10 ans, nous produisons 1 million de mètres cubes, aujourd'hui 800.000 et nous en vendons 600.000. Nous travaillons ensemble pour améliorer les modes de vente et structurer l'approvisionnement des entreprises, c'est un processus constant de maturité de toute la filière* », précise Roger Villien, président des Communes forestières Auvergne Rhône-Alpes.

Les COFOR, la FNB et l'ONF avaient déjà entamé des négociations pour améliorer la commercialisation : si les ventes publiques sont le mode de vente traditionnel, depuis une dizaine d'années, les contrats d'approvisionnement se développent et représentent aujourd'hui environ 25%. C'est d'ailleurs un des objectifs du Contrat signé entre l'Etat, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières pour 2016-2020.

Concernant le bois vendu à la mesure que les parties entendent développer, les attentes des Communes sont claires : être précis sur l'évaluation d'un lot, sécuriser ce principe d'achat et les volumes pour les retrouver à la commande et à la livraison. Pour cela, il faut une estimation incontestable par un cubeur certifié, « *bref une traçabilité du camion jusqu'à la scierie, du vendeur au scieur* » ajoute Roger Villien.

**Cet accord précise ainsi les nouvelles modalités dans ce domaine. Il fixe le protocole à appliquer en termes de cubage, de définition des qualités de bois et l'organisation de l'exploitation. Il apporte les garanties attendues par les différentes parties : « pour sécuriser les élus sur le prix, les modalités de paiement seront identiques à celles des ventes en bloc et sur pied »** indique Stéphane Eymard.

**La proposition sera expérimentée dès 2018 sur une année et donnera lieu à une évaluation. Ce dialogue en continu avec les entreprises et les Communes forestières permet une reprise des ventes à la fin du premier trimestre 2018.**

**Contacts :**

**Communes forestières :** Jessica MASSON, Directrice-adjointe de l'Union régionale des Communes forestières Auvergne Rhône-Alpes - [jessica.masson@communesforestieres.org](mailto:jessica.masson@communesforestieres.org) - Mobile. 06 27 24 94 59

**FNB :** Stéphane EYMARD, président du groupement des scieurs et exploitants forestiers de Rhône-Alpes Tél : 06.82.26.50.70

**ONF :** Hervé Houin, Directeur Territorial Auvergne-Rhône-Alpes :  
Mail : [herve.houin@onf.fr](mailto:herve.houin@onf.fr) Tél : 06 12 71 51 15